

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 2710-93 ET RCA05-19010-3**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-93 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (2710) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA05 19010-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA05-19010)**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 11 mars 2019, du projet de Règlement numéro 2710-93 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes, ainsi que du projet de Règlement numéro RCA05-19010-3 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes, tiendra une assemblée publique de consultation le **19 mars 2019 à 18 h dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets;

QUE l'objet de ces projets de règlement est d'assurer la concordance de la réglementation de l'arrondissement de Lachine au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes;

QUE ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine;

QUE ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Cet avis a fait l'objet d'une publication dans l'édition du 12 mars 2019 du journal *Le Devoir*.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 mars 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING**

**TO ALL PERSONS INTERESTED BY DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-93 AMENDING ZONING BY-LAW (2710) AND DRAFT BY-LAW NUMBER RCA05-19010-3 AMENDING CONDITIONAL USES BY-LAW (RCA05-19010)**

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of March 11, 2019, of projet de Règlement numéro 2710-93 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes, and of projet de Règlement numéro RCA05-19010-3 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes, will hold a public consultation meeting on **March 19, 2019, at 6 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph**, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development* (CQLR, chapter A-19.1);

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by her will explain these draft by-laws and the consequences of their adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the object of these draft by-laws is to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-029) et autres dispositions connexes;

THAT these draft by-laws concern the entire territory of the borough of Lachine;

THAT these draft by-laws do not contain provisions relating to a by-law that is susceptible to be approved by way of a referendum;

THAT these draft by-laws are available for consultation at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

This public notice was published in the March 12, 2019, edition of the newspaper *Le Devoir*.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 14, 2019.